

Making European Society | MAKErS

The **Interdisciplinary thematic institutes**

of the **University of Strasbourg** & **CNRS** & **Inserm**

funded under the **Excellence Initiative** program



Programme de formation 2022-23

ITI MAKErS

MAKING European Society

Programme de formation interdisciplinaire par la recherche, du master au doctorat

Les Instituts Thématiques Interdisciplinaires (ITI) à l'Université de Strasbourg

En s'appuyant sur la richesse, l'histoire et une longue tradition de la pluridisciplinarité encouragée à l'Université de Strasbourg, quinze Instituts thématiques interdisciplinaires (ITI) sont nés le 1er janvier 2021 afin de contribuer de manière nouvelle, à la compréhension et à la résolution des grands défis scientifiques et sociétaux du XXI^e siècle, pour la santé et sciences du vivant, sciences et technologies et sciences sociales et humanités.

Pour en savoir plus : <https://iti.unistra.fr/>

L'ITI MAKING European Society (MAKErS) / La fabrique de la société européenne

L'Institut thématique interdisciplinaire MAKErS développe un programme ambitieux de recherche et de formation par la recherche destiné à **renouveler l'objet et les méthodes des études européennes**. Il articule sciences du gouvernement (droit, économie, science politique, statistiques) et sciences de la société (sociologie, démographie, géographie, histoire des sciences) pour sonder et analyser la fabrique de la société européenne, à la fois comment l'Europe fait société et comment cette société se fait européenne.



Le programme de formation MAKERs

Le programme de formation MAKERs est destiné à familiariser les étudiants à la recherche, qualitative et quantitative, sur des thématiques européennes. Plus précisément, il s'agit, d'une part, de donner aux étudiants les outils intellectuels et techniques leur permettant de maîtriser les enjeux liés à la multiplication des données et de leur traitement. Les données sont ici un moyen pour non seulement appréhender la fabrique de la société européenne mais aussi pratiquer et questionner l'interdisciplinarité. Il s'agit, d'autre part, de permettre aux étudiants d'acquérir un double réflexe, à la fois de dé-nationalisation des catégories pour penser la société européenne (notamment à travers la comparaison de statistiques nationales et l'eupéanisation des données et indicateurs) et d'interdisciplinarité en croisant les perspectives sur des thématiques données.



À qui s'adresse le programme MAKERs ?

Le programme MAKERs s'adresse à tous les étudiants des Masters parties prenantes de l'ITI MAKERs, régulièrement inscrits dès le M1 ou la 4A.

- **Sciences Po Strasbourg** : Etudes européennes et internationales - Science Politique
- **Faculté de Droit** : Droit social - Histoire du droit et culture juridique
- **Faculté des Sciences Economiques et de Gestion** : Macroéconomie et politiques européennes - Economie et management de l'innovation - Statistique et économétrie - Data Sciences pour l'Economie et l'Entreprise du Futur - Assurance et gestion des risques
- **Faculté des Sciences Sociales** : Ville, environnement et sociétés - Inégalités, discriminations, terrains, enquête - Religions, sociétés, espace public

Sciences Po Strasbourg

École

de l'Université de Strasbourg



Faculté

de **droit**, de **sciences politiques**

et de **gestion**

Université de Strasbourg



Faculté

des **sciences économiques**

et de **gestion**

Université de Strasbourg

Faculté

des **sciences sociales**

Université de Strasbourg



Le programme de formation MAKerS en master

- **En master, le programme de formation MAKerS est composé de 3 semestres d'enseignements (S1 à S3) permettant d'obtenir un supplément au diplôme certifiant l'obtention du module MAKerS et d'un stage recherche facultatif au semestre 4.**
- **L'objectif est de sensibiliser les étudiants dès le M1 aux enjeux de connaissances de la société européenne** : sa description, sa mesure et sa représentation à travers des catégories statistiques, des définitions juridiques, économiques, sociologiques, des concepts et autres données produites à l'échelle nationale et internationale. En M2, une formation à la recherche et par la recherche (grâce à des projets collectifs inter-masters) permet aux étudiants de développer en interdisciplinarité les compétences acquises en M1 pour travailler sur les thèmes du projet scientifique de l'ITI MAKerS.



Compétences à acquérir

- Repérer les sources de données sur la société européenne et être capable d'en comprendre les logiques de constitution
- Comprendre les contraintes épistémologiques et méthodologiques à l'œuvre dans la construction des corpus, des indicateurs et des comparaisons
- Identifier les différents usages des données disponibles, aussi bien institutionnels, sociaux et politiques, que disciplinaires (en économie, droit, sociologie, science politique, histoire...)
- Maîtriser les biais disciplinaires et nationaux dans la construction de données européennes
- Savoir croiser les points de vue disciplinaires dans le traitement des données et la construction des indicateurs
- Savoir lire, critiquer et utiliser des données et leurs traitements
- Savoir effectuer des traitements sur les données

→ La validation des 3 semestres permet d'obtenir un supplément au diplôme certifiant l'obtention du module MAKerS.



En quoi consiste le module du programme

MAKERS en master ?

→ **Durant la première année de Master**, les étudiants acquièrent des connaissances et compétences sur la construction sociale de l'Europe.

Au semestre 1, le programme consiste en un cours de 12h intitulé « **Cartographie des sources de données et indicateurs** ». Il se compose de 4 séances de 2h30 et d'1 séance transversale. Ce cours forme les étudiants au repérage, à la collecte et au traitement de données (démographiques, institutionnelles, juridiques, économiques) utiles à la recherche.

Cartographie des sources de données et indicateurs

Séance N°1 | Enjeux et usages interdisciplinaires des données sur l'Europe

Amélie Barbier-Gauchard, Hélène Michel et Mélanie Schmitt

L'objectif de cette première séance est double. D'une part, il s'agit de revenir sur l'importance des données dans la production de connaissances sur l'Europe et de s'interroger sur les effets de la multiplication des données et de leur ouverture massive. Que faire face à ces données? Quels usages faire de ces différents traitements? Quels enjeux pour le savoir et la démocratie? D'autre part, il s'agit de montrer l'intérêt et la pertinence d'une approche interdisciplinaire. A partir d'exemples concrets traités par différentes disciplines (droit, économie, science politique, sociologie), seront exposés non seulement les apports de ces regards croisés mais aussi les conditions permettant de rendre possibles ces croisements.

Séance N°2 | Du national à l'Europe : quelles données pour quantifier ?

Eric Wiest et Floriane Varieras

Les données quantitatives, qu'elles soient issues d'enquêtes ou de bases administratives constituent l'une des aides à la prise de décision pour les pouvoirs publics. Ces données, toujours plus nombreuses, nécessitent aujourd'hui que les chercheur-e-s soient capables de les identifier et en connaissent les modalités d'accès. Ce module a pour objectifs de présenter aux étudiant-e-s les principaux acteurs, concepts et outils qui concourent à la production de la statistique nationale et européenne. Mais aussi de les sensibiliser à la question des sources et indicateurs afin qu'ils/elles puissent évaluer la qualité et la pertinence des données à mobiliser pour leurs futurs projets de recherche. Nous découvrirons ainsi les principaux portails d'accès aux données nationales et européennes à des degrés de spécificité différents, en lien avec le(s) domaine(s) d'études des publics. Une partie pratique viendra compléter le temps de formation afin d'autonomiser les étudiant-e-s dans l'exploration des données.

Séance N°3 Trouver et questionner des informations juridiques en accès libre

Françoise Curtit


Les sources juridiques sont des données textuelles en constante évolution dont la production est assurée essentiellement par les acteurs institutionnels (États, organisations internationales...), ce qui multiplie points d'accès et rend la recherche ardue pour les non-initiés. Quelques règles méthodologiques visa obtenir des informations juridiques valides seront rappelées. Cette séance vise pour l'essentiel à présenter des sites ressources permettant aux étudiants d'accéder à des données juridiques (législation, décisions de justice, accords collectifs...) dans le champ national (France et autres États), européen et international. Nous évoquerons également les enjeux de l'ouverture des données publiques (open data) sur les transformations du droit et de la justice.

Séance N°4 Données en économie pour non-économistes et économistes : apports et limites d'un agrégateur de données - Jamel Saadaoui

En économie, les données statistiques occupent une place majeure dans la démarche des chercheurs et des chercheuses. Les bases de données en économie sont nombreuses et variées. Ce foisonnement reflète les différents champs de la discipline. Il convient de faire une remarque : des données de qualité ont un coût et sont produites le plus souvent par des institutions publiques nationales et internationales. L'objectif de ce module d'enseignement sera de présenter une cartographie non-exhaustive de ces différentes bases de données à travers l'agrégateur de base de données de la division Recherche de la Federal Reserve Bank of St. Louis (<https://fred.stlouisfed.org/>) qui contient plus de 793 000 séries chronologiques économiques provenant de 103 sources, dont, par exemple, des bases de données très connues en économie comme celles d'Eurostat, de l'OCDE et de la BCE. Une illustration d'importation et de visualisation des données sous forme de tableaux, graphiques et de cartes sera présentée à partir de ce site web.

Séance N°5 Les archives concernant les institutions européennes : enjeux, constitution, accès et usages - Morgane Le Boulay

Les archives et les données pouvant être utiles à l'étude de la société européenne et notamment des politiques européennes sont caractérisées par une grande diversité d'acteurs, de sites et de fonds. Leur richesse est un atout pour les chercheurs en sciences humaines et sociales. Cependant, elle ne facilite pas le travail scientifique : il est difficile de savoir quelles sources existent, où les trouver et comment y accéder. Après avoir donné une vision d'ensemble des principaux types de sources existants, l'accent sera mis sur les archives (administratives et privées) concernant les institutions européennes : leurs enjeux, leurs logiques de constitution et de classement, les documents disponibles, leurs modalités d'accès ainsi que leurs usages possibles pour la recherche en fonction des questions et objectifs poursuivis.

 **Le premier semestre du module est validé par un Questionnaire à Réponses Multiples (QRM) le 15 octobre 2023. Il permet l'obtention de 3 ECTS qui s'ajoutent au diplôme de M1.**

→ **Au semestre 2,** les étudiants devront mettre en application cette formation sur les données. Dans ce cadre, ils devront **suivre et valider un cours de leur formation principale clairement identifié comme participant au module MAKERS** (voir maquettes des masters concernés).

→

→ **Au semestre 3,** les étudiants inscrits en M2 et ayant validé les S1 et S2 pourront travailler sur des **projets inter-masters (PIM) en lien avec les thématiques de l'ITI MAKERS.**

Ces PIM donneront lieu à la rédaction d'un **mémoire collectif**. Il s'agira de traiter un objet de recherche de manière interdisciplinaire, sous la supervision d'enseignants-chercheurs des différentes disciplines concernées.

Pour l'année 2022-2023, trois thématiques sont proposées :

♦ **Politiques européennes en matière de pesticides : quelle protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ?**

Morane Keim-Bagot, Hélène Michel, Annie Martin

L'usage massif des pesticides représente un enjeu environnemental et sanitaire. Particulièrement exposés dans le cadre de leur activité professionnelle, les agriculteurs sont les premiers concernés. Aussi, l'Etat français a-t-il commencé à mettre un certain nombre de dispositifs en place permettant d'offrir une réparation pour les victimes. Toutefois, si la législation nationale s'est saisie des conséquences, en mettant en œuvre des dispositifs de réparation, qu'en est-il de la prévention et ce, à l'échelle européenne ? Quelles sont les interventions publiques permettant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ? S'agit-il d'interdire ou de limiter l'usage des produits phytosanitaires ? De mettre à disposition des équipements de protection individuelle ? De créer des guides de bonnes pratiques ? Y a-t-il une action concertée des membres de l'Union européenne pour protéger la santé au travail des populations rurales ?

Il s'agira de rechercher, d'une part les actions entreprises par l'Union Européenne (y compris projets de réforme) et par l'Etat français et d'autre part les règles éventuellement adoptées (y compris normes molles), pour supprimer ou réduire les risques liés à l'exposition aux pesticides des travailleurs agricoles, quel que soit leur statut et contrat de travail (exploitants, salariés – CDI, CDD, saisonniers, détachés, groupements d'employeurs, entreprises de travaux agricoles).

♦ Les annonces de politique monétaire de la BCE et leur retraduction dans les débats publics français et allemand

Philippe Juhem et Moïse Siridopoulos

Les décisions de politique monétaire sont toujours justifiées par des communiqués proposés aux journalistes spécialisés dans les affaires économiques mais aussi aux journalistes couvrant les questions communautaires. Ils sont ensuite réinterprétés par ces deux types de journalistes en fonction de leur public national propre : investisseurs ou citoyens/électeurs intéressés par l'actualité communautaire. L'opinion publique française se voit-elle expliquer les annonces de la BCE selon les mêmes catégories de pensée que celles auxquelles est confronté l'opinion allemande ? Deux périodes pourront plus particulièrement retenir l'attention des étudiants : celle qui voit la BCE « sortir de son mandat » et utiliser des « méthodes non conventionnelles » (Quantitative easing) à partir de janvier 2015, et celle, toute récente, qui va conduire à l'accroissement progressif du niveau des taux d'intérêt pour lutter contre l'élévation du niveau de l'inflation en 2022. Il s'agira de décrypter les logiques d'expression d'une institution « fédérale » comme la BCE en retraçant comment les organes de presse vont interpréter les décisions de l'institution et ses justifications soigneusement dosées et nuancées, pour comprendre les spécificités nationales de cette retraduction. Les étudiants travailleront sur des bases de données d'articles de journaux en trois langues (anglais, allemand, français), chacun devant en maîtriser au moins deux.

♦ Living wage(s), objet(s) d'une prochaine directive européenne ?

Marie-Christine Aquatias, Francesco de Palma, Mélanie Schmitt

Alors que la proposition de directive européenne sur les salaires minimaux adéquats dans l'UE vise à assurer un niveau de salaire garantissant une vie décente à tous les travailleurs et à réduire la pauvreté, la Commission s'est engagée à proposer en 2022 « une recommandation du Conseil sur le revenu minimum afin de soutenir et de compléter efficacement les politiques des États membres ». Ces initiatives permettent-elles de considérer que l'UE se dirige vers un salaire de subsistance/salaire vital (« living wage ») européen ? En 1776, Adam Smith écrivait dans Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations : « Il faut de toute nécessité qu'un homme vive de son travail, et que son salaire suffise au moins à sa subsistance ; il faut même quelque chose de plus dans la plupart des circonstances (...) »



Le troisième semestre du module est validé

par un mémoire collectif de 30 pages (sans les annexes) qui doit être remis pour le 23 janvier 2023 et soutenu devant un jury le

30 janvier 2023.

→ **Au semestre 4**, les étudiants ont la possibilité de réaliser un “stage recherche” en fonction des offres proposées par les membres de l’ITI MAKERS en lien avec leurs projets de recherche au sein de leur unité de recherche. Ce stage, facultatif, est conventionné et donne lieu à gratification selon les règles nationales en vigueur.



Le programme de formation MAKERS en doctorat

Le doctorat MAKERS permet l’approfondissement de la formation interdisciplinaire acquise en master.

Le programme de formation se poursuit en doctorat sous 2 formats :

→ **Par le biais de séminaires doctoraux.** Les chercheurs de la communauté MAKERS pourront proposer des **séminaires doctoraux** qui s’intégreront dans l’offre de séminaires doctoraux des trois Ecoles Doctorales participant à l’ITI MAKERS. Ces séminaires sont ouverts à tous les doctorants et pas seulement aux doctorants MAKERS.

→ **Par la participation à la Summer School MAKERS annuelle** pour se confronter à d’autres doctorants de disciplines différentes.

Le programme offre une ouverture à l’international via les **bourses MOBIL’ITI**.



Plateforme Universitaire de Données | PUD-S

Vous avez un projet de recherche qui nécessite l’exploitation des données des grandes enquêtes en sciences sociales ?

Vous souhaitez mettre en place une enquête quantitative ? La Plateforme Universitaire de Données de Strasbourg (PUD-S) vous accompagne pour mener à bien vos recherches. Ce service s’adresse aux enseignant·e·s/chercheur·e·s, doctorant·e·s et étudiant·e·s de Master.

Crée en 2016, la PUD-S est hébergée à la MISHA. Avec la Plateforme Humanités Numériques, elle fait partie du Pôle « Données et Savoirs » de la Misha.

+d’informations : <https://www.misha.fr/pud-s>



Schéma récapitulatif



du programme

EXISTING TRAINING TRACKS

MAKERS INTEGRATED PROGRAM

Bac +8
PhD level

PhD training

MAKerS
PhD Track

MAKerS PhD Seminars
MAKerS Summer Schools

Bac +5
Master level

S 4

Internship

MAKerS Module M2
Internship

S 3

Disciplinary training

MAKerS Module M2
Joint Interdisc. Projects



selection

S 2

Disciplinary training

MAKerS Module M1
Application

S 1

Disciplinary training

MAKerS Module M1
Fundamental issues

Bac +3
Bachelor level

Bachelor's degree



Programme de formation

ITI MAKERs

MAKING European Society

**Un programme de formation intégrée du master au doctorat
proposé en collaboration avec :**

- La Faculté de Droit
- La Faculté des Sciences Économiques et de Gestion
- La Faculté des Sciences Sociales
- Sciences Po Strasbourg

- L'école doctorale Augustin Cournot (ED 221)
- L'école doctorale Sciences humaines et sociales - Perspectives européennes (ED SHS-PE)
- L'école doctorale de Sciences juridiques (ED 101)

- Le Bureau d'économie théorique et appliquée, BETA (UMR 7522)
- Le Laboratoire Droit, Religion, Entreprise et Société, DRES (UMR 7354)
- Le laboratoire Sociétés, Acteurs, Gouvernement en Europe, SAGE (UMR 7363)



Infos contact :

iti-makers@unistra.fr



En savoir plus :



Making European Society | MAKERs

The **Interdisciplinary thematic** institutes

of the **University** of Strasbourg & **INSERM**

funded under the **Excellence Initiative** program